



NOTE DE SERVICE

Destinataire : Communauté universitaire

De : Service des ressources humaines

Date : Le 18 mai 2018

Objet : Changements apportés aux demandes d'exonération des droits de scolarité

Ce message s'adresse à la communauté universitaire relativement aux demandes d'exonération des droits de scolarité. Si vous êtes une personne admissible à l'exonération, à noter que la politique a été mise à jour récemment et vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant : [Exonération des droits de scolarité \(RH 1102\)](#).

Un changement important a été apporté au formulaire de demande. Le nouveau format est maintenant seulement disponible sur notre site web à partir du lien suivant : <http://www.umoncton.ca/umcm-humaines/node/218>. À noter que le formulaire doit être complété pour chaque session (printemps-été, automne et hiver).

Vous remarquerez qu'il y a maintenant deux versions du formulaire de demande :

1. Demande d'exonération des droits de scolarité pour les **personnes employées admissibles**
2. Demande d'exonération des droits de scolarité pour **conjointe ou conjoint et enfant à charge**

Veuillez remplir le formulaire approprié à l'ordinateur, l'imprimer, vous assurer qu'il est signé par les parties concernées et nous le faire parvenir par courrier interne ou par courriel à resshum@umoncton.ca pour traitement.

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre le Service des ressources humaines par courriel à resshum@umoncton.ca.